MOYLAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à............$ 5 00
Taxe de 1883, montant à............ 12 00
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Constance, Bellecastle et Dufossat, désignés comme lots Nos. 14 à 19 de l'ilet Nos. 193; les dits lots Nos. 14 à 19 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 14 à 19 forment l'encoignure des rues Magasine et Dufossat.

MICHAELIS, A. J.—
Taxe de 1883, montant à............$24 00
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Lyon et Bordeaux, désignés comme les lots E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, de l'ilet No. 141; les dits lots E, F, G, H, I et J mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 100 pieds; les lots K et L mesurent chaque 32 pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 120 pieds; les lots M, N, O, P et Q mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot J forme l'encoignure des rues Laurel et Bordeaux; le dit lot M forme l'encoignure des rues Jersey et Bordeaux.

MAY, JAS. J. ET THOS. MAY, JR.—
Taxe de 1883, montant à............$5 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Cadiz et Jena, désignés comme les lots No. 9 et 10 de l'ilet No. 144; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Laurel et Jena.

MAHL, PHILIP.—
Taxe de 1882, montant à............$5 40
Taxe de 1883, montant à............ 5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Constance, Général Taylor et Peniston, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 209; le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de 115 pieds.

MAHR, MME M. E.—
Taxe de 1882, montant à............$12 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Camp, Général Taylor et Austerlitz, désignés comme lots Nos. 10 à 12 de l'ilet No. 220; les dits lots Nos. 10 à 12 mesurent 94 pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de 85 pieds d'un coté et 78 pieds de l'autre coté.

MEYERS, JOHN A.—
Taxe de 1882, montant à............$12 00
Taxe de 1883, montant à............ 13 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Camp, Constantinople et Austerlitz, désignés comme lots Nos. 7 à 11 de l'ilet No. 224; les dits lots Nos. 7 à 11 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 7 à 11 forment l'encoignure des rues Constantinople et Camp.

MARKEY, THOS.—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Taxe de 1883, montant à............ 2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Camp, Robert et Upperline, désignés comme lots Nos. 24 et 26 de l'ilet No. 235; les dits lots Nos. 24 et 26 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Robert sur une profondeur de 150 pieds.

MILLAUDON, C. H.—
Taxe de 1882, montant à............$3 40
Taxe de 1883, montant à............ 3 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Chestnut, Marengo et Constance, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 250; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 30 pieds de face à la rue Plaquemine sur une profondeur de 150 pieds.

MACO, VVE SYLVIAN—
Taxe de 1883, montant à............$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Berlin et Milan, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 147; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 120 pieds.

MURDOCK, VVE JAMES—
Taxe de 1883, montant à............$9 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Dufossat et Bellecastle, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21, 22 et 23 de l'ilet No. 183; les dits lots Nos. 19 à 23 mesurent 150 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 115 pieds; les dits lots Nos. 19 à 23 forment l'encoignure des rues Constance et Bellecastle.

MITCHELL, M. W.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Perrier, Bellecastle et Dufossat, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 249; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Plaquemine sur 100 pieds 6 pouces de profondeur.

MILLER, MME AUGUSTIN—
Taxe de 1882, montant à............$4 20
Taxe de 1883, montant à............ 6 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Perrier, Soniat et Robert, désignés comme les lots Nos. 10 à 12 de l'ilet No. 219; les dits lots Nos. 10 à 12 mesurent 94 pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de 161 pieds.

OEHL, C. A.—
Taxe de 1882, montant à............$3 40
Taxe de 1883, montant à............ 3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Perrier, Bordeaux et Lyon, désigné comme les No. 11 de l'ilet No. 345; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de 135 pieds.

MAY, MLLE MARIE A.—
Taxe de 1882, montant à............$27 00
Taxe de 1883, montant à............ 27 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bordousquié, Pitt, Léontine et Peters, désigné comme l'ilet No. 306.

MOYLAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Long, St. George, Jéna et l'avenue Napoléon, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. 584; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 60 pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de 100 pieds.

MARLEY, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............ 1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Breslau, Arcadie, Upperline et Valence, désigné comme l'ilet No. 619; le dit ilet mesure 145 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

MOYLAN, JOHN—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............ 3 00
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clara, Arcadie, Jéna et Cadiz, désigné comme l'ilet No. 646.

MEAD, MLLE MARIE—
Taxe de 1883, montant à............$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Apollo, Bacchus, Marengo et Milan, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 434; le dit lot No. 19 mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Marengo sur une profondeur de 180 pieds; le dit lot No. 19 forme l'encoignure des rues Marengo et Bacchus.

MORGAN, SUSAN—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Taxe de 1883, montant à............ 3 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Marengo et Constantinople, désignés comme les lots Nos. 15 à 18 de l'ilet No. 472; les dits lots Nos. 15 à 18 mesurent 120 pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de 120 pieds.

METCALF, J. D.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Patrick, St. David, Bordeaux et Upperline, désigné comme l'ilet No. 526.

MILLER, GEO.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. André, St. George, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 555; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 120 pieds.

MELVILLE, D.—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Taxe de 1883, montant à............ 2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. André, St. George, Upperline et Robert, désigné comme l'ilet No. 563.

MOYLAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............ 3 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clara, Arcadie, Valence et Cadiz, désigné comme l'ilet No. 650.

MAY, GEO. A.—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............ 1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rickerville, Toledano, ville de la Nouvelle-Orléans et l'arrière de la ville de Jefferson.

MARTINEZ, PEDRO—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
La moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hodge, Burke, Octavie et Joseph, désignée comme la moitié de l'ilet No. 739.

MEYER, PIERRE—
Taxe de 1883, montant à............$12 00
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Constance, Valence et Cadiz, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 23, 24, 19, 18, 20, 21 et 22 de l'ilet No. 200; les dits lots Nos. 1 à 5 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de 127 pieds; les lots No. 23 et 24 mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Cadiz sur une profondeur de 150 pieds; les lots Nos. 18 à 22 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Magasine et Cadiz; les lots Nos. 18 à 22 forment l'encoignure des rues Constance et Cadiz.

EGLISE METHODIST—
Taxe de 1883, montant à............$4 80
Une portion de trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Camp, l'avenue Louisiane et la rue Delachaise, désignée comme une portion des lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 219; la dite portion des lots Nos. 1, 2 et 3 mesure 43 pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de 96 pieds.

MEHRER, JACOB—
Taxe de 1883, montant à............$4 80
Une portion de quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Valence et Cadiz, désignée comme une portion des lots Nos. 21, 22, 23 et 24 D de l'ilet No. 259; la dite portion des lots Nos. 21, 22, 23 et 24 D mesure 25 pieds de face à la rue Cadiz sur une profondeur de 71 pieds.

MOTT, JOS. L.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Victor, Léonce, l'avenue Henry Clay et Edmond, désigné comme le lot No. 16 de l'ilet No. 111; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de 110 pieds.

MOORE, G. A.—
Taxe de 1882, montant à............75c
Taxe de 1883, montant à............75c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Market, Chestnut et Broadway, désignés comme lots Nos. 1 et 20 de l'ilet No. 17; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 165 pieds; le lot No. 20 mesure 24 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 165 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Broadway et Foucher; le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Chestnut et Foucher.

MILLER, JACOB—
Taxe de 1882, montant à............90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Oliver, Wall, Broadway et Chestnut, désignés comme les lots Nos. 1 à 3 de l'ilet No. 27; les dits lots Nos. 1 à 3 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds.

MILTENBERGER, A.—
Taxe de 1882, montant à............90c
Taxe de 1883, montant à............$1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jean Baptiste, Douzième, Mary, Martha et St. Pierre, désigné comme l'ilet No. 15; le dit ilet No. 15 mesure 240 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

MURPHY, M. T. ET J. A.—
Taxe de 1882, montant à............$18 00
Taxe de 1883, montant à............ 18 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Austerlitz et Général Taylor, désignés comme lots Nos. 7 à 9 et 23 et 24 de l'ilet No. 91; les dits lots Nos. 7 à 9 mesurent 75 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 94 pieds; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 50 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 94 pieds.

MAXWELL, HENRI—
Taxe de 1883, montant à............$1 80
Un quart de trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Pitt, Milan et Berlin, désigné comme un quart des lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 386; le quart des lots Nos. 1, 2 et 3 mesure 30 pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de 90 pieds.

MUIR, J. M.—
Taxe de 1883, montant à............$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Apollo, Bacchus, Marengo et Milan, désigné comme le lot No. 24 de l'ilet No. 434; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de 152 pieds.

MARSHALL, JULIAN F.—
Taxe de 1883, montant à............80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burthe, Troisième, Pin et Lowerline, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 81; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Burthe et Lowerline.

MAMMICK, JAS.—
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peters, Claiborne et Octavie, désigné comme l'ilet No. 712.

MAYBIN, SUC. J. A.—
Taxe de 1883, montant à............$3 00
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Prytania, Pitt, State et Hurstville, désigné comme l'ilet No. 25; le dit ilet mesure 232 pieds de face et 217 pieds à l'arrière sur 300 pieds de profondeur.

MATHIS, LOUIS—
Taxe de 1883, montant à............$21 00
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Water, Upperline, Lyon et la rivière Mississippi, désignés comme lots Nos. 7 à 13 de l'ilet No. 704; les dits lots Nos. 7 à 13 mesurent 228 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 7 à 13 forment l'encoignure des rues Water et Lyon.

McCARRON, JOS.—
Taxe de 1882, montant à............$7 50
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Valence et Bordeaux, désignés comme lots Nos. 17 à 20 de l'ilet No. 171; les dits lots Nos. 17 à 20 mesurent 26 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds.

McCARTHY, MARY C.—
Taxe de 1883, montant à............$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 160; le dit lot No. 22 mesure 34 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 129 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Constance et Toledano.

McKEOUGH—
Taxe de 1882, montant à............$7 80
Taxe de 1883, montant à............ 7 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Général Taylor, Apollo, Bacchus et Peniston, désignés comme les lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 431; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 60 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 128 pieds.

McQUOID, WM. M.—
Taxe de 1883, montant à............$3 40
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Constance, Bellecastle et Dufossat, désignés comme les lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 188; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Constance et Bellecastle.

McQUOID, WM. M.—
Taxe de 1883, montant à............$1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Constance, Bellecastle et Dufossat, désignés comme lots Nos. 27 et 28 de l'ilet No. 188; les dits lots Nos. 27 et 28 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Bellecastle sur une profondeur de 100 pieds.

McCLOSKEY, H. R.—
Taxe de 1882, montant à............$3 40
Taxe de 1883, montant à............ 3 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Long, St. George, Joseph et Octavie, désigné comme l'ilet No. 575.

McGEHEE, EDMOND—
Taxe de 1883, montant à............$6 00
La moitié de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Chestnut, Cadiz et Valence, désignée comme la moitié des lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 259; la dite moitié des lots Nos. 5 et 6 mesure 40 pieds de face à la rue Plaquemine sur une profondeur de 160 pieds.

McCONNELL, JAMES R.—
Taxe de 1883, montant à............$30 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Prytania, Foucher et Aline, désignés comme lots Nos. 23, 24, 25 et 26 de l'ilet No. 377; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Aline sur une profondeur de 125 pieds; les lots Nos. 25 et 26 mesurent ensemble 61 pieds de face à la rue Aline sur une profondeur de 125 pieds.

McCONNELL, SAMUEL—
Taxe de 1882, montant à............$2 10
Taxe de 1883, montant à............ 2 10
La moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Prytania, State et Hurstville; désignée comme la moitié de l'ilet No. 24; la dite moitié de l'ilet No. 24 mesure 180 pieds de face sur une profondeur de 150 pieds.

McGEHEE, SCOTT—
Taxe de 1883, montant à............$30 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Charles, Bordousquié, Dufossat et Soniat, désigné comme l'ilet No. 408; le dit ilet mesure 273 pieds de face sur une profondeur de 253 pieds.

McCAN, DAVID C.—
Taxe de 1883, montant à............$2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. André, St. David, Milan et Marengo, désigné comme l'ilet No. 547.

McCAN, DAVID C.—
Taxe de 1883, montant à............$2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. André, St. David, Général Taylor et Marengo, désigné comme l'ilet No. 548.

McCAN, D. C.—
Taxe de 1883, montant à............$7 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. George, St. André, Général Taylor et Marengo, désigné comme l'ilet No. 560.

McCAN, D. C.—
Taxe de 1883, montant à............$2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. George, St. André, Marengo et Milan, désigné comme l'ilet No. 561.

McCAN, D. C.—
Taxe de 1883, montant à............$2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. George, St. André, Milan et Marengo, désigné comme l'ilet No. 587.

McCAN, DAVID C.—
Taxe de 1883, montant à............$3 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Patrick, St. David, Général Taylor et Marengo, désigné comme l'ilet No. 517.

McCAN, DAVID C.—
Taxe de 1883, montant à............$1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Long, Breslau, Milan et Marengo, désigné comme l'ilet No. 600.

McCAN, DAVID C.—
Taxe de 1883, montant à............$1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Arcadie, Breslau, Milan et Marengo, désigné comme l'ilet No. 625.

McENERY, JOHN—
Taxe de 1883, montant à............$4 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hurst, Benjamin, State et Hurstville, désigné comme l'ilet No. 32; le dit ilet No. 32 mesure 200 pieds de face et 205 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

McENERY, JOHN—
Taxe de 1883, montant à............$27 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Benjamin, St. Charles, State et Hurstville, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 33; la dite portion mesure 180 pieds de face et 105 pieds à l'arrière sur une profondeur de 219 pieds d'un coté et 250 pieds de l'autre coté; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues St. Charles et State.

NEWMAN, SAMUEL W.—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Taxe de 1883, montant à............ 2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Perrier, Soniat et Robert, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 213; les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 60 pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de 161 pieds.

NARCISSE, JOS. F.—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Magnolia, Pin et Lowerline, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 1; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 130 pieds.

NEW ORLEANS BELT R. R. CO.—
Taxe de 1883, montant à............$6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Claiborne, Martin, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme l'ilet No. 665.

O'BRIEN, JEANNE—
Taxe de 1883, montant à............$7 50
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Camp, Valence et Bordeaux, désignée comme une portion du lot No. 1 de l'ilet No. 235; la dite portion du lot 1 mesure 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds; la dite portion du lot No. 1 forme l'encoignure des rues Valence et Camp.

O'CONNER, TIMOTHE—
Taxe de 1883, montant à............$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Camp, Dufossat et Bellecastle, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 241; le dit lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 150 pieds d'un coté et 166 pieds de l'autre coté.

OTIS, HENRI—
Taxe de 1882, montant à............$36 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues River, Water, Marengo et Milan, désigné comme l'ilet No. 34 lots 1 à 12; le dit ilet mesure 360 pieds de face sur une profondeur de 450 pieds.

PRESTON, WETHAM—
Taxe de 1883, montant à............$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Bordeaux et Lyon, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 176; le dit lot No. 22 mesure 31 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 100 pieds.

FELTZ, GEO.—
Taxe de 1883, montant à............$12 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Preston, Market, Joseph et Arabella, désignés comme les lots Nos. 5, 6 et 7 de l'ilet No. 11; les dits lots Nos. 5, 6 et 7 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Joseph sur une profondeur de 165 pieds.

FELTZ, GEO.—
Taxe de 1883, montant à............$1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Preston, Market, Joseph et Arabella, désignés comme les lots Nos. 16, 17 et 18 de l'ilet No. 11; les dits lots Nos. 16, 17 et 18 mesurent 90 pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de 165 pieds.

POCHE, E. J.—
Taxe de 1882, montant à............$3 60
Taxe de 1883, montant à............ 3 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Upperline et Lyon, désignée comme une portion de l'ilet No. 140; la dite portion mesure 30 pieds de face sur 90 pieds de profondeur.

PHENAC, VVE M. J.—
Taxe de 1882, montant à............$3 60
Taxe de 1883, montant à............ 3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Constantinople et Austerlitz, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 150; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds.

PHENAC, VVE M. J.—
Taxe de 1882, montant à............$4 20
Taxe de 1883, montant à............ 4 20
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Delachaise et l'avenue Louisiane, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 158; le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 125 pieds; le dit lot No 1 forme l'encoignure des rues Jersey et Delachaise.

PURCELLE, SARAH N.—
Taxe de 1882, montant à............$9 00
Taxe de 1883, montant à............ 9 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Berlin, Laurel, Constance et Milan, désignés comme lots Nos. 19, 20 et 21 de l'ilet No. 179; les dits lots Nos. 19, 20 et 21 mesurent chaque 28 pieds 10 pouces de face à la rue Milan sur une profondeur de 120 pieds.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............ 3 00
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues St. David, St. André, l'avenue Napoléon et la rue Jena, désigné comme l'ilet No. 544.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883 montant à............ 3 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. David, St. André, Cadiz et Jena, désigné comme l'ilet No. 543.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............ 3 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. David, St. Patrick, Cadiz et Jena, désigné comme l'ilet No. 582.

POPE, SUC. GEO. W.—
Taxe de 1882, montant à............$7 00
Taxe de 1883, montant à............ 7 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Lyon et Bordeaux, désignés comme les lots Nos. 1 à 4 de l'ilet No. 257; les dits lots Nos. 1 à 4 mesurent 120 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 1 à 4 forment l'encoignure des rues Chestnut et Lyon.

PETIT, ATHANESE—
Taxe de 1882, montant à............$7 20
Taxe de 1883, montant à............ 7 20
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Lyon et Bordeaux, désignés comme lots Nos. 6 à 10 de l'ilet No. 257; les dits lots Nos. 6 à 10 mesurent 120 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 130 pieds; les dits lots Nos. 6 à 10 forment l'encoignure des rues Chestnut et Bordeaux.

PLIQUE, VVE PHILIPPA—
Taxe de 1883, montant à............$8 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Valence et Bordeaux, désignée comme la moitié du lot No. 5 et le lot No. 6 de l'ilet No. 258, la dite moitié du lot No. 5 et le lot No. 6 mesurent 45 pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 150 pieds.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............ 3 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. David, St. Patrick, l'avenue Napoléon et la rue Jena, désigné comme l'ilet No. 522.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à............$ 7 20
Taxe de 1883, montant à............ 12 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Denis, St. Patrick, l'avenue Napoléon et la rue Jena, désigné comme l'ilet No. 500.

PALMER, E. C.—
Taxe de 1882, montant à............$ 7 20
Taxe de 1883, montant à............ 12 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Denis, St. Patrick, Cadiz et Jena, désigné comme l'ilet No. 499; le dit ilet No. 499 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PARKER, SUC. JAMES—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Taxe de 1883, montant à............ 2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Dryades, Bacchus, Cadiz et Jena, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 453; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de 120 pieds.

PETIT, ATHANESE—
Taxe de 1882, montant à............$18 00
Taxe de 1883, montant à............ 18 00
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Lyon et Bordeaux, désignés comme lots Nos. 14 à 25 de l'ilet No. 257; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Lyon sur une profondeur de 130 pieds; les dits lots Nos. 23 à 25 mesurent 95 pieds de face à la rue Lyon sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 14 à 21 forment l'encoignure des rues Camp et Bordeaux et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 130 pieds.

PALMER, EDOUARD C.—
Taxe de 1882, montant à............$36 00
Taxe de 1883, montant à............ 42 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pitt, St. Charles, Jéna et Cadiz, désignée comme une portion de l'ilet No. 389, la dite portion mesure 150 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 200 pieds.

PUTNAM, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à............$4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pitt, Prytania, Milan et Marengo, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 370; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue Pitt, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots forment l'encoignure des rues Pitt et Milan.

PASCOE, W. H.—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Taxe de 1883, montant à............ 2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perrier, Prytania, Soniat et Robert, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 348; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 61 pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de 100 pieds.

POHLMAN, C. W.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............ 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Derbigny, Claiborne, Général Taylor et Delachaise, désigné comme l'ilet No. 697.

PARISH, D.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain ilet triangulaire de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Quatrième et Toledano, désigné comme l'ilet No. 153.

PETERS, VVE SAMUEL J.—
Taxe de 1882, montant à............$17 50
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Market, Laurel, State et Burtheville, désigné comme l'ilet No. 10; le dit ilet No. 10 mesure 268 pieds de face et 263 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

POLAND, SUZANNE—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............ 1 80
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, St. Charles et Burtheville, désignés comme lots Nos. 101 à 110 de l'ilet No. ——; les dits lots Nos. 101 à 110 mesurent 300 pieds de face à la rue State sur une profondeur de 170 pieds.

PARENT, MME MARIE ANNE—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Preston, Calhoun et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots Nos. 16 à 19 de l'ilet No. 11; les dits lots Nos. 16 à 19 mesurent chaque 32 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de 110 pieds.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Douzième, Indéfinie et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 36.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Louis, Quinzième, Mary, Martha et indéfinie, désigné comme l'ilet No. 29.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Edinburgh, Quinzième et propriété inconnue, désigné comme l'ilet No. 28 B.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............80c
Taxe de 1883, montant à............$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jean Baptiste, Douzième, Martha et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 34.

PATTERSON, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Douzième, Inconnue, Martha et la propriété Foucher, désigné comme l'ilet No. 35.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 3ème jour de janvier, A. D. 1885, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes les propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci dessus du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes, au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci dessus.

Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun, pour être offertes en vente comme suit:

JENNINGS, J. B.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............ 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Douzième et Pritchard, désigné comme l'ilet No. 406; le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JENNINGS, J. B.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............ 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Douzième et Pritchard, désigné comme l'ilet No. 435, le dit ilet No. 435 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JACOB, R.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les ilets borné par les rues Clay, Laurel Grove, Collapissa, Treizième et le Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, St. Louis et Chicago, désignés comme lots Nos. 15 à 24, deux tiers dans l'ilet No. 442 et un tiers dans l'ilet No. 444; les dits lots Nos. 15 à 21 mesurent 213 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 152 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Treizième et Laurel Grove.

JUDIE, VICTOR—
Taxe de 1882, montant à............18c
Taxe de 1883, montant à............18c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Adams, Nelson et Dixième, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 348; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 130 pieds.

JENNINGS, J. B.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............ 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Belfast et Douzième, désigné comme l'ilet No. 397; le dit ilet No. 397 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JENNINGS, J. B.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............ 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Belfast et Douzième, désigné comme l'ilet No. 398; le dit ilet No. 398 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JORDAN, MME JNO.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Levée et le Mississippi, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 6; le dit lot No. 9 mesure 33 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds.

JACOBS, CHARLOTTE—
Taxe de 1883, montant à............$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Général Scott, Wall et Esther, désigné comme le lot No. 12 de l'ilet No. 24; le dit lot No. 12 mesure 43 pieds de face à la rue Wall sur une profondeur de 142 pieds; le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Wall et Lowerline.

JACKSON, ABRAM—
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, DeArmas et Macarty, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 40; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 107 pieds.

JORDAN, SUC. P.—
Taxe de 1882, montant à............$3 00
Taxe de 1883, montant à............ 2 70
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Washington, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 82; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 60 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 129 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Deuxième et Burdette.

JAMAIN, V.—
Taxe de 1882, montant à............42c
Taxe de 1883, montant à............42c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Napoléon et Neuvième, désignés comme lots Nos. 30 à 36 de l'ilet No. 300; les dits lots Nos. 30, 31, 32 et 33 mesurent 120 pied de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 34 mesure 30 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 35 et 36 mesurent 60 pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 34 forme l'encoignure des rues Hamilton et Napoléon.

JOHNSON, MARY—
Taxe de 1882, montant à............$2 40
Taxe de 1883, montant à............ 2 40
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Zimple et Troisième, désignés comme les lots Nos. 36 et 37 de l'ilet No. 114; les dits lots Nos. 36 et 37 mesurent 61 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds.

JACKSON, MARIE S.—
Taxe de 1882, montant à............$1 35
Taxe de 1883, montant à............ 1 35
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Zimple et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 4, 5 et 6 de l'ilet No. 128; les dits lots Nos. 4, 5 et 6 mesurent 90 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds.

JOSEPH, EUGENE—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............ 1 80
Un certain lot et l'arrière portion de cinq autres lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Plum et Quatrième, désignés le lot No. 12 et l'arrière portion des lots Nos. 13 à 17 de l'ilet No. 154; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 150 pieds; l'arrière portion des lots Nos. 13 à 17 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 30 pieds.

KERNER, EDWARD—
Taxe de 1882, montant à............90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Burthe et Deuxième, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 90, le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds.

KRIES, MME MARGARET—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Dublin, Burthe et Deuxième, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 92, le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

KAY, R.—
Taxe de 1882, montant à............$1 02
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Marks et Dix-neuvième, désignés comme lots Nos. 11 à 24 de l'ilet No. 647; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds, les dits lots Nos. 13 à 21 mesurent 270 pieds de face à la rue Dix-neuvième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Dix-neuvième sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Dix-neuvième et Léonidas; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Dix-neuvième et Jefferson.

KOLE, MME M.—
Taxe de 1882, montant à............54c
Taxe de 1883 montant à............$1 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les avenues Lac, Lee, Canal et la rue Mercier, désignée comme une portion de l'ilet No. 1; le dit ilet No. 1 mesure 80 pieds de face à l'avenue Canal sur une profondeur de 117 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Dublin, Seizième et Dix-septième, désignés comme les ilets Nos. 579 et 590, les dits ilets Nos. 579 et 590 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

KNOOR, MME M. G.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Marie, Dix-septième et Streilitz, désigné comme l'ilet No. 596; le dit ilet No. 596 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KNOOR, MME M. G.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Mary, Seizième et Streilitz, désigné comme l'ilet No. 573; le dit ilet No. 573 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KNOOR, MME M. G.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............ 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Dix-septième et Dixon, désigné comme l'ilet No. 609, le dit ilet No. 609 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KNOOR, MME M. G.—
Taxe de 1883, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............ 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Dix-huitième et Dixon désigné comme l'ilet No. 628; le dit ilet No. 628 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1883, montant à............$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Dix-septième et Streilitz, désigné comme l'ilet No. 598; le dit ilet No. 598 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOENIG, R.—
Taxe de 1882, montant à............60c
Taxe de 1883, montant à............60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Levée et Quatrième, désigné comme lot No. 31 de l'ilet No. 140; le dit lot No. 31 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 31 forme l'encoignure des rues Quatrième et Monroe.

KOLLMAN, JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Taxe de 1883, montant à............ 6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Green et Sixième, désigné comme l'ilet No. 213; le dit ilet No. 213 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

KOLLMAN, JOHN C.—
Taxe de 1882, montant à............$4 80
Taxe de 1883, montant à............ 4 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Short, Green et Sixième, désigné comme l'ilet No. 214; le dit ilet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

KLEIN, ELIZABETH—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............ 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Cambronne, Treizième et Collapissa, désigné comme l'ilet No. 452; le dit ilet No. 452 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Léonidas, Quinzième et Edinburgh, désigné comme l'ilet No. 530; le dit ilet No. 530 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Seizième et Streilitz, désigné comme l'ilet No. 571; le dit ilet No. 571 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOLLMAN, JOHN C.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Zimple et Troisième, désignés comme les lots Nos. 6 à 17 de l'ilet No. 117; les dits lots Nos. 6 à 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 14, 15, 16 et 17 mesurent 120 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Madison et Zimple; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Cambronne et Zimple.

KIDD, HERMAN—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............ 4 50
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short Huso, Commercial et Pearl, désignés comme les lots Nos. 2 à 6 de l'ilet No. 32; les dits Nos. 2 à 6 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 120 pieds.

KIDD, HERMAN—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............ 1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short Huso, Commercial et Pearl, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 32; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 150 pieds de face à la rue Huso une profondeur de 120 pieds.

KOLLMAN, JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à............$5 40
Taxe de 1883, montant à............ 5 40
Un certain lot et une portion d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 20 et un quart du lot No. 12 de l'ilet No. 86; le dit lot No 20 mesure 77 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds; la dite portion du lot No. 12 mesure 15 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 77 pieds, le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Dublin et Hampson.

KERNER, SUC. S.—
Taxe de 1882, montant à............$4 20
Taxe de 1883, montant à............ 4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Levée et St. Charles, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 51; le dit lot No. 15 mesure 60 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 187 pieds.

KOLLMAN, JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à............$1 20
Taxe de 1883, montant à............ 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Levée et St. Charles, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 51, le dit lot No. 4 mesure 60 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 80 pieds.

KOLLMAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Taxe de 1883, montant à............ 6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Levée et St. Charles, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 51; le dit lot No. 2 mesure 60 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 132 pieds.

KOLLMAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à............$6 00
Taxe de 1883, montant à............ 2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Washington, Levée et Macarty, désignés comme les lots Nos. 5 et 4 de l'ilet No. 1; le lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 126 pieds; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 103 pieds.

KOLLMAN, ALEX.—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883, montant à............ 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, DeArmas et Macarty, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 39; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 107 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur,
Paroisse d'Orleans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. samedi, 3ème jour de janvier, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les année 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus.

Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun, pour être offertes en vente comme suit:

SAMUEL, ALONZO—
Taxe de 1883, montant à............45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Marie, Cohn et Huitième, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 263; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Marie et Huitième.

SMITH, MME COLEMAN—
Taxe de 1883, montant à............36c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Short, Collapissa et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 464; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 60 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces.

SALONIET, JOSEPHINE—
Taxe de 1882, montant à............45c
Taxe de 1883, montant à............45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Plum et Cinquième, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 166; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds.

SALONIET, SERAPHIN—
Taxe de 1882, montant à............45c
Taxe de 1883, montant à............45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Plum et Cinquième, désigné comme le lot No. 18 de l'ilet No. 166; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

STURKEN, E.—
Taxe de 1882, montant à............$7 20
Taxe de 1883, montant à............ 7 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Zimple et Treizième, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 116; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Cambronne et Treizième.

STURKEN, E.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Deux cinquièmes de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Zimple et Troisième, désignés comme les deux cinquièmes des lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 116; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 60 pieds.

STILLE, W. H.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Short, Plum et Quatrième, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 158; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds; le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues Washington et Plum.

SHROEDER, SUC. C. H. F.—
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Huso, Levee et Commercial, désignés comme lots Nos. 3, 4, 5 et 6 de l'ilet No. 40; les dits lots Nos. 3, 4, 5 et 6 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

SOULET, A. M.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Perle et Commerciale, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. 96; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces.

SHAY, JOHN—
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Washington, l'avenue St. Charles et la rue Hampson, désignés comme les lots Nos. 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No. 72, les dits lots Nos. 17, 18, 19 et 20 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Hampson et Washington.

SHAY, JOHANNA—
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Washington, l'avenue St. Charles et la rue Hampson, désignés comme les lots Nos. 20 et 21 et la moitié des lots Nos. 19 et 22 de l'ilet No. 72; les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent chaque 30 pieds de face à l'avenue St. Charles sur une profondeur de 122 pieds; la moitié du lot No. 19 mesure 15 pieds de face à l'avenue St. Charles sur une profondeur de 122 pieds; la moitié du lot No. 22 mesure 30 pieds face à la rue Washington sur une profondeur de 76 pieds, le dit lot No. 21 forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et la rue Washington.

SOUTHERN YACHT CLUB—
Taxe de 1882, montant à............$1 80
Taxe de 1883 montant à............ 1 80
Une certaine portion de terre, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans; la dite portion est actuellement partiellement convertie en eau située sur la rive gauche du Nouveau Canal en allant au lac Pontchartrain et à l'extrémité du dit canal, commençant à une distance d'environ 440 pieds de l'avenue Lac et s'étendant à la levée (revetment); la dite portion de terre se trouve entre la ligne du coté sud de la propriété appartenant à l'Etat et la ligne sur le coté nord de la prolongation de la rue Mercier.

SHIELD, PHILIP—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Levée et le Mississippi, désigné comme lot No. 82 de l'ilet No. 3; le dit lot No. 82 mesure 80 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 100 pieds.

SMITH, WM.—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Milliandon, Esther et Anne, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 38; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

SPENCER, A. S. COLLINS—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Milliandon, DeArmas et Anne, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 38; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Anne sur une profondeur de 105 pieds.

SOULET, E. N.—
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Deuxième et Hampson, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 80; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 100 pieds.

SCHMIDT, F. ET HERITIERS—
Taxe de 1882, montant à............[illegible]
Taxe de 1883, montant à............[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Adams, De Armas et Macarty, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 38; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 105 pieds; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 105 pieds; le dit lot No. 23 forme l'encoignure des rues Macarty et Adams.

SOULET, E. N.—
Taxe de 1882, montant à............80c
Taxe de 1883, montant à............80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 80; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 100 pieds.

SCHWEITZER, J. ET C.—
Taxe de 1882, montant à............30c
Taxe de 1883, montant à............30c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Zimple et Troisième, désignée comme la moitié du lot No. 1 de l'ilet No. 125; le dit lot No. 1 mesure 16 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Troisième et Clinton.

SMITH, BROS. & CO.—
Taxe de 1883, montant à............$12 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Deuxième et Levée, désignée comme une portion du lot No. 13 de l'ilet No. 2; la dite portion du lot No. 13 mesure 15 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 150 pieds, la dite portion du lot No. 13 forme l'encoignure des rues Levée et Madison.

SMITH, HENRI ET LOUIS JOHN—
Taxe de 1883, montant à............$1 05
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Deuxième et Burthe, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 99; le dit lot 10 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur,
Paroisse d'Orleans.